



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 15 MARS 2021 à 19h00 sous la présidence de M. Bernard LENSEL, Maire.

Date de la convocation : 09/03/2021

Etaient présents : Fabienne RICHARD, Emilie CAS-PAUGET, Gaël ALLOMBERT-GOGET, Véronique MAYOT, Bertrand VAILLOUD, Louis BERTHET-BONDET, Odile GOIFFON-COCHE, Emmanuel ANDRE, Raphaël JACQUIOT, Christophe TISSERANT, Clara ALOMBERT, Ludovic GHERARDI, Christine TRONCY, Samuel BECOT, GONON Marleen.

Absent : Romain PERILLAT.

Absents excusés : Alain RAYNAUD Alain (pouvoir à Samuel BECOT), Philippe VION-DURY (pouvoir à Louis BERTHET-BONDET).

Secrétaire de séance : Emilie CAS-PAUGET.

La séance est ouverte à 19h00.

M. le Maire demande l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour : convention REGION abri-voyageurs Moulin de Charix et cession parcelle communale Champ Couty.

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL AU MAIRE

- Aucune décision par le Maire depuis le dernier conseil.

2/GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Un point est fait sur les mouvements au sein du personnel communal :

-nomination par voie de mutation au 1er mai 2021 de Patricia LABRY en tant qu'adjoint administratif principal 1ère à temps complet, dans le but de remplacer la secrétaire en place, Pascale DONINI qui fera valoir ses droits à la retraite au 31/12/2021(délibération sur la modification du Régime Indemnitare "RISFSEEP" pour le personnel administratif dans le but de réajuster le montant de l'IFSE par rapport à l'emploi).

-à la demande de l'agent, réduction du temps de travail de Marie-Hélène VUAILLAT, adjoint administratif (passage de 17h30 à 10h30) au 1er mai 2021 (délibération modification du tableau des emplois permanents de la commune).

-Mise en disponibilité pour convenance personnelle de Erwan PICHON à compter du 1^{er} avril 2021 pour 6 mois, nomination sur le poste de Gérald BESSON (délibération création d'un emploi non permanent en CDD, catégorie C à temps complet pour 6 mois).

3/MANDAT DE GESTION APPARTEMENT T3 MAIRIE LALLEYRIAT

-DECIDE de donner mandat de gestion locative à Magic Immobilier Location sis à Nantua, pour la location de l'appartement T3 Mairie Lalleyriat, les honoraires de gestion à la charge du bailleur s'élevant à 7,00% TTC du montant du loyer (1 abstention -17 pour).

4/AUTORISATION VENTE AMBULANTE

-Considérant l'emplacement accordé à Mme Danny JEGO pour son camion pizza (POPIZZ) sur le territoire communal, FIXE à 20 € par mois la participation aux frais d'électricité pour son commerce ambulante.

5/CONVENTION INTERVENANT MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE

-RENOUVELLE la convention à intervenir avec le Pôle d'Intervention Artistique Association "Le Grand Wahzou" de Lyon pour la mise à disposition à la commune de Le Poizat-Lalleyriat d'un intervenant en milieu scolaire.

Cette convention a pour objet la réalisation d'interventions musicales auprès des enfants de l'école primaire de la commune, pour 3 heures hebdomadaires sur 36 semaines, soit un total de 108 heures d'intervention par année scolaire sur 3 ans de septembre 2021 à juillet 2024 (38,00 euros pour une heure d'intervention, soit 4 104,00 euros pour une année scolaire).

6/FORET : VENTE DE BOIS DEPERISSANT

-Vente de bois déperissant le 17 mars 2021 parcelle 35

-Plantation le 27 mars 2021 de la parcelle forestière 20, avec l'aide de bénévoles de la commune.

7/CONVENTION MISSION D'ACCOMPAGNEMENT CAUE

-ACCEPTE la convention d'accompagnement présentée par le CAUE pour aider la commune dans sa réflexion sur l'aménagement des cœurs de village du Poizat et de Lalleyriat, commune nouvelle LE POIZAT-LALLEYRIAT, moyennant une contribution communale de 1 890 € (1 abstention-17 pour).

8/CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

-Suite à l'étude par la commission des finances des demandes de subventions reçues par la commune pour 2021, ARRETE les critères d'attribution suivants :

-associations du village et sou des écoles : principe du report du montant de l'année N-1

-associations sportives, culturelles et établissements hors commune : pas de subvention

-associations sociales : uniquement pour celles apportant une aide aux habitants de la commune.

9/CESSION PARCELLE COMMUNALE CHAMP COUTY

-Suite à la demande de M. Eric AUGIER d'acquérir un terrain communal jouxtant sa propriété, DECIDE de lui céder cette parcelle communale cadastrée 300 AI 28 « Champ Couty » d'une superficie de 88 m2 moyennant la somme de 15 € le m2, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur (1 contre, 2 abstentions et 15 pour).

10/CONVENTION REGION POUR ABRI-VOYAGEURS AU MOULIN DE CHARIX

-SOLLICITE l'aide de la Région Rhône-Alpes-Auvergne pour la pose de deux abri-voyageurs (dans les deux sens) à l'arrêt « Le Poizat-Lalleyriat RD1084» au Moulin de Charix.

11/DIVERS

-Présentation par Clara ALOMBERT de la liste des manifestations prévues en 2021 (selon la situation sanitaire liée à la COVID 19).

-Elections départementales et régionales les 13 et 21 juin 2021(prévision de date susceptible d'évoluer).

-Salle polyvalente : protocole d'accord amiable, avenants et ordre de services de reprise des travaux en cours de signature. Reprise des réunions de chantier à compter du vendredi 26 mars 2021.

-Dossiers en cours avec HBA (assainissement brasserie, PLUiH).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Le Maire,

Bernard LENSEL.